

Modification du contrat de fonds

Pictet CH Institutional

Pictet Asset Management | 5 avril 2024

Il est porté à la connaissance des porteurs de parts que Pictet Asset Management SA, en sa qualité de direction de fonds, ainsi que Banque Pictet & Cie SA, en sa qualité de banque dépositaire, ont décidé de procéder aux modifications suivantes du contrat de fonds et de la notice informative:

§1. Dénomination

Le compartiment **Pictet CH Institutional – Foreign Bonds ex JPY Hdg CHF** change de nom et s'appelle désormais :

Pictet CH Institutional – Foreign Bonds Hdg CHF

§8. Politique de placement

Les modifications suivantes ont été apportés au compartiment **Pictet CH Institutional – Foreign Bonds Hdg CHF** (précédemment – **Foreign Bonds ex JPY Hdg CHF**)

Le Paragraphe a. i. se lit désormais comme suit :

- i. obligations (y compris au maximum 25% en obligations convertibles, notes convertibles et emprunts à option), notes, ainsi que dans d'autres titres de créance et droits de créance à revenu fixe ou variable, libellés en toutes monnaies;

NOTICE INFORMATIVE

11. Compartiments

Pictet CH Institutional – Foreign Bonds Hdg CHF (précédemment – Foreign Bonds ex JPY Hdg CHF)

L'indice de référence pour le compartiment – Foreign Bonds Hdg CHF sera le FTSE WGBI Hedged in CHF qui remplacera l'indice précédent FTSE WGBI ex Japan Hedged in CHF

19. Emission et rachat de parts

B. Passation des ordres et évaluation

Pour le compartiment Pictet CH Institutional – Foreign Bonds Hdg CHF (précédemment – Foreign Bonds ex JPY Hdg CHF) la règle applicable sera :

- Jour de passation et délai de réception de l'ordre (cut-off): Les parts du fonds peuvent être émises ou rachetées tous les jours ouvrables bancaires suisses. Les demandes de souscription et de rachat doivent parvenir à la banque dépositaire jusqu'à 12 heures au plus tard la veille du jour d'évaluation. Les ordres arrivant après ce délai sont reportés au jour ouvrable bancaire suisse suivant.
- Jour d'évaluation (pricing date): La valeur nette d'inventaire applicable à la transaction est calculée sur la base des cours de clôture du jour ouvrable bancaire suisse suivant le jour de passation de l'ordre. Elle n'est donc pas encore connue au moment de la passation d'ordre (forward pricing).
- Jour de calcul (calculation date): Le calcul et la publication de la valeur nette d'inventaire ont lieu le jour ouvrable suivant le Jour d'évaluation.

Lors de l'approbation du contrat de fonds, la FINMA vérifie exclusivement les dispositions au sens de l'art. 35a al. 1 let. a-g OPCC et établit leur conformité légale.

Nous signalons aux investisseurs qu'ils pourront, dans les 30 jours qui suivent la présente publication, faire valoir auprès de la FINMA, Laupenstrasse 27, 3003 Berne, leurs objections aux modifications proposées ci-dessus, ou demander le paiement de leurs parts en espèces selon les dispositions du fonds régissant le remboursement des parts. Les investisseurs peuvent obtenir gratuitement auprès de la direction de fonds ainsi qu'auprès de la banque dépositaire un exemplaire du nouveau contrat de fonds.

Genève, le 5 avril 2024

La direction de fonds
Pictet Asset Management SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

La banque dépositaire
Banque Pictet & Cie SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

